

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bastia, le 03/07/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BASTIA

Villa Montepiano
20407 BASTIA cedex
Téléphone : 04.95.32.88.66
Télécopie : 04.95.32.38.55

E23000020 / 20

Monsieur le directeur
Direction de la mer et du littoral de Corse
8 bd Benoîte Danesi
CS 60008
20411 BASTIA CEDEX 9

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30-13h30 à 16h00

Dossier n° : E23000020 / 20
(à rappeler dans toutes correspondances)

Affaire suivie par : Laetitia PRELY
Téléphone : 04 95 32 88 64
Courriel : laetitia.prely@juradm.fr

COMMUNICATION DÉCISION DÉSIGNATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Objet : Une demande de concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en vue de l'installation d'une infrastructure de câbles de fibre optique sur la commune de Bastia

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné **Madame Carole SAVELLI**, demeurant Domaine d'Acquaniella BP 9, L'ILE-ROUSSE (20220) (tel : 06 85 23 35 30) en vue de procéder à une enquête citée en objet.

M. Bernard LORENZI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. (tel : 06 85 23 35 30)

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celle-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Laetitia PRELY

